

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 juin 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme METGE (représentée par Mme BERNARD).

Membre excusé : (1) Mme TOLLOT.

Date de convocation : 19 juin 2012

Délibération n° : 23-2012

Objet : Admission de créances en non valeur

Au vu des pièces présentées par le Trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du Conseil d'Administration décident d'admettre en non valeur les créances suivantes :

⇒ **Budget principal : 2 640,03 €**

dont le détail se présente comme suit :

- Résidence Abrioux	:	433,42 €
- Repas à Domicile Livraison	:	1 653,32 €
- Centre de loisirs Balzac	:	53,29 €
- DRPA	:	500,00 €

⇒ **Budget annexe Service d'Actions Tutélaires Gérontologique : 2 350,71 €.**

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

5 JUIL. 2012



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK



PUBLIÉ LE 27 JUIN 2012